

Réflexions sur l'avenir de la profession d'architecte

Autor(en): **Dresco, Jean-Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **68 (1996)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129499>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RÉFLEXIONS SUR L'AVENIR DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE

Les auteurs des articles parus dans le numéro 5 d'Habitation ont largement défriché le sujet de la situation des architectes dans la conjoncture actuelle. Je partage leurs analyses et j'apprécie tout particulièrement le soin apporté à l'approche historique du contexte socio-économique en rapport avec le monde de la construction. La notion qui m'a le plus frappé est celle, relevée par Quincerot, de l'accélération des concentrations d'entreprises lors des crises économiques. Ce phénomène est indiscutable et ses résultats sur la qualité de la production immobilière correspondante ne peuvent pas nous laisser indifférents. A l'échelle européenne, notre génération récolte les fruits passablement avariés d'une politique de la construction qui a privilégié l'abaissement des coûts de réalisation au détriment des charges ultérieures de maintenance et d'exploitation en général. Je me limite à ce domaine concret en relevant que cette politique « entrepreneuriale » a également eu de graves conséquences sur les plans socio-politiques (gigantisme des grands ensembles, bâtiments publics inadaptés, etc.).

L'évolution de la profession d'architecte (et celle des ingénieurs concepteurs) intéresse au plus haut point les maîtres de l'ouvrage car elle jouera à mon avis un rôle essentiel dans la définition d'un nouveau patrimoine immobilier qui émergera des soubresauts actuels. Il serait malheureux qu'une fois de plus, les expériences passées et celles des pays voisins ne nous rendent pas plus attentifs à un certain nombre de dérives pourtant prévisibles.

J'aimerais réaffirmer que la qualité d'un ouvrage – comprise dans le sens le plus large du terme, de l'esthétique à son économie d'exploitation en passant par son coût de construction – ne

peut être optimisée que par des personnes animées d'une éthique professionnelle rigoureuse. Cette éthique est une philosophie large et généraliste; elle refuse les réductions à l'esthétisme pur, au simple fonctionnalisme ou à la primauté excessive de l'économie de réalisation (le culte actuel du soi-disant prix le plus bas). Il faut répéter que la construction immobilière est de nature complexe et que sa bonne gestion passe inmanquablement par une approche globale des multiples exigences que soulève tout projet d'une certaine importance.

La réponse synthétique n'a jamais été le fait de normes ou de l'offre la

meilleur marché; elle ne peut être que le produit du travail approfondi de personnes qualifiées et mues par une déontologie professionnelle irréprochable.

Ces réflexions m'incitent à penser que l'évolution du domaine de la construction, soit du statut de l'ensemble de ses acteurs, de la définition de leurs tâches, de leur liaison, etc. devrait être étudiée, analysée et redéfinie sous la conduite de principes déontologiques et éthiques clairement exprimés et acceptés par l'ensemble des intéressés. Cette logique permettrait sans doute de débusquer les contrevérités que les différents par-

RIEN DE NOUVEAU SOUS

La reconnaissance posthume de la France à l'égard d'André Malraux a fait redécouvrir le Panthéon; monument prestigieux à la gloire des grands serviteurs de la République, il est aussi un bâtiment qui présente de graves désordres structurels, dont les causes ont été révélées par une étude récente. Ecoutez, l'histoire est exemplaire.

En 1755, Louis XV charge Jacques-Germain Soufflot, architecte, de construire une nouvelle église dédiée à sainte Geneviève. Les travaux débutent en 1756 et le roi pose la première pierre d'un pilier de croisée le 6 septembre 1764. Les travaux avancent normalement dans de bonnes conditions techniques, sous la direction experte de Soufflot. Mais surviennent des difficultés financières, mises à profit par des opposants au projet qui accusent l'architecte de construire à des prix trop élevés. Le maître de l'ouvrage les entend et ordonne de prendre des mesures de réduction de ces

coûts soi-disant exagérés. Et l'architecte revoit ses cahiers de charges; il ne prescrit plus les détails de mise en œuvre des maçonneries et se résout à ne spécifier que leur aspect extérieur. L'entrepreneur en profite pour réduire ses soins aux parties visibles de la construction; il baisse ses prix, mais limite ses coûts en bâclant l'exécution de l'intérieur des murs et des piliers. Le gros œuvre n'est pas terminé qu'apparaissent déjà de tels signes de faiblesse que les maîtres d'œuvre successeurs sont amenés à entreprendre d'énormes travaux de consolidation lesquels se déroulent dans un continu climat de polémique jusqu'en 1891, soit pendant plus d'un siècle. En 1797, par exemple, l'architecte Rondelet, l'un des successeurs de Soufflot, note « qu'à un seul des piliers on a compté 367 ruptures, 138 lézardes, 283 éclats, 63 écrasements... ». Il précise plus loin: « Cette mauvaise construction fut la suite malheureuse d'une tâche dans laquelle les appareilleurs, les poseurs et les

tenaires mettent en exergue pour défendre leur position ou leurs intérêts. Elle offrirait au maître de l'ouvrage un éclairage qui l'aiderait à s'orienter dans le maquis actuel de la publicité et de l'information trop souvent partisane.

Quinceroit cite à ce sujet une règle émise en 1935 qui énonçait: «celui qui spécifie ne fournit pas, celui qui fournit ne spécifie pas». Une telle définition m'aide notamment à mieux exprimer ce que je pense au sujet des limites de l'acceptable en matière de concentration d'entreprises. Il me paraît évident que la fragmentation en de multiples entreprises est l'une des difficultés de la construction en Suisse. Chacun trouverait intérêt à diminuer ce nombre de manière à faciliter la coordination, à optimiser les rapports entre partenaires et vraisemblablement à réduire les délais de réalisation et les coûts. J'admets que cette concentration puisse s'étendre à l'ensemble des corps de métiers nécessaires à une construction donnée. En revanche, la règle énoncée plus haut m'interdit d'accorder à cette entreprise générale un mandat de conception de l'objet et de définition de ses composantes, lesquelles seraient dans ce cas «spécifiées et fournies» par le même partenaire. Je crois donc à la division des pou-

voirs, notion généralement admise entre justice et pouvoir civil, mais bien peu appliquée dans le secteur qui nous intéresse. Les tâches de spécification doivent incomber à des entités neutres et représentatives de l'intérêt général; pour l'immobilier, elles peuvent rester en mains des utilisateurs, des maîtres de l'ouvrage, s'appuyant sur les associations professionnelles qui ont joué en Suisse un rôle essentiel d'équilibre entre les clients et les producteurs. Ces organismes ont aujourd'hui compris que les attitudes monopolistiques qu'ils ont défendues à certaines périodes sont contre-indiquées et que leurs actions ont intérêt à se concentrer sur la qualité des travaux et des produits de leurs membres.

Les tâches de «fournitures» reviennent aux entreprises et à l'industrie dont le but devrait être de répondre le mieux possible aux spécifications décrivant les ouvrages. Répondre ne veut pas dire observer aveuglément le cahier des charges; cela implique au contraire toute l'imagination et l'inventivité qui aboutissent à la résolution optimum de la spécification donnée. Cette attitude pourrait contribuer à définir «l'offre la plus économique» dont on trouve mention dans les réglementations des marchés publics.

Et que deviennent les professions d'architecte et d'ingénieur dans cette hypothèse de répartition des tâches? Elles trouvent leur place à tous les échelons de la chaîne qui passe par la planification, la programmation, la conception, l'exécution, le contrôle, la gestion jusqu'à la démolition des ouvrages. Des professionnels qualifiés sont indispensables tout au long de ce processus; mais leur position dans chaque niveau est à définir précisément de manière à éviter toute collusion d'intérêts.

Une part significative de la profession doit rester indépendante; je n'aime pas dire libérale car ce terme a pris un sens socio-politique qui est largement contredit par la démocratisation actuelle. La tâche essentielle de ces professionnels restera bien sûr la conception et l'étude des objets à bâtir, mais ils doivent surtout conserver leur rôle d'interprètes des spécifications souhaitées par les maîtres de l'ouvrage et codifiées par les organismes spécialisés.

Il devient indispensable que la formation des architectes, déjà largement ouverte vers les domaines artistiques, soient dorénavant mieux soutenue par les bases de l'éthique qui sera je l'espère l'arbitre des évolutions à venir.

Jean-Pierre Dresco

LE SOLEIL!

commis étaient intéressés.» Oh! sagesse tardive!

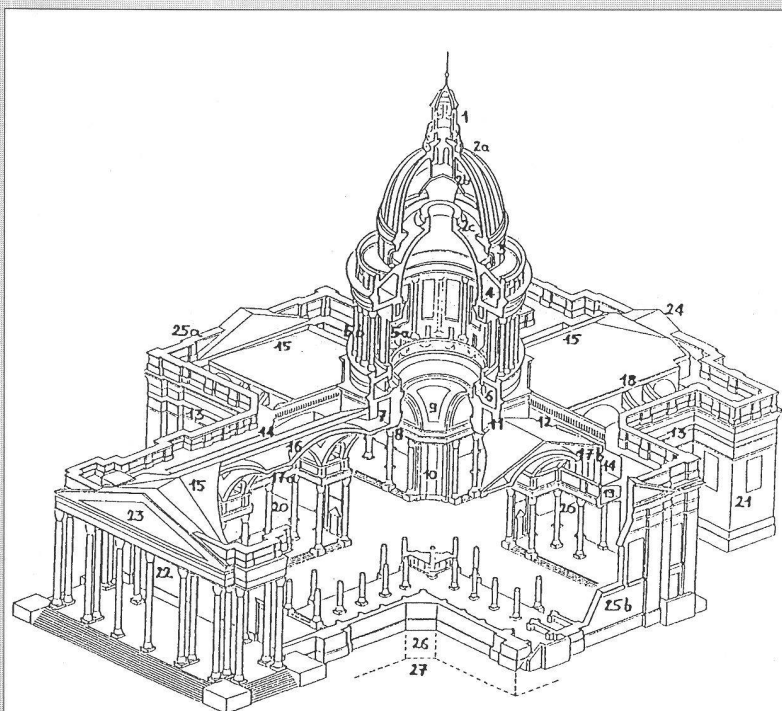
Depuis lors, l'église Sainte-Geneviève est devenue le Panthéon. Les désordres ne sont toujours pas résolus; une nouvelle restauration débute. Les études récentes (1) mettent en cause des concepts constructifs de l'époque; mais elles insistent surtout sur les malfaçons dans la réalisation des maçonneries, constatées dès la fin du XVIII^e siècle.

Il est peu probable que l'on réussisse un jour à évaluer le coût de la multitude des travaux de réparations, de soutènement et de renforcements qui se sont succédé. C'est regrettable car la comparaison avec «l'économie» réalisée par l'abaissement des prix aurait été édifiante.

La sagesse populaire a pourtant toujours affirmé que chaque génération se doit de répéter les mêmes expériences!

J.-P. D

(1) Etude de M. Michel Bancon, ingénieur expert en monuments historiques, Paris 1991.



Axonométrie éclatée du Panthéon à partir de l'étude.